

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SIRP CANAULES – SAVIGNARGUES – SAINT THEODORIT



Cantine et accueil périscolaire

Sommaire

Introduction

Carte d'identité

Statut

Les membres du conseil syndical

Les salariés et intervenant

Formation professionnelle

Les usagers

Annexes : Partenariat SIRP/Francas ; Structures scolaires et périscolaire

Introduction :

Créé en 1989 le SIRP regroupe trois communes, CANAULES, SAVIGNARGUES, SAINT THÉODORIT, pour maintenir les écoles en zone rurale afin de financer et gérer ensemble les domaines scolaire et périscolaire.

Les actions du SIRP s'inscrivent dans une continuité en proposant des solutions qui répondent aux besoins des familles sur un territoire en zone rurale.

Le SIRP s'est engagé dans une démarche visant à favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différentes actions ;
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- un encadrement de qualité ;
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation de ses actions ;
- une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- un aménagement des horaires et de l'amplitude d'ouverture ;

Un accueil périscolaire est une exigence de l'organisation actuelle de la société avec l'organisation familiale et professionnelle des parents, qui ne sauraient se passer de ce type de service.

Les élus prennent toujours en compte cette demande indispensable pour de nombreuses familles tout en donnant la possibilité de réguler les horaires du matin et du soir afin de contribuer à préserver une réelle qualité de vie familiale.

Le bassin d'emploi étant peu porteur, les déplacements vers les agglomérations d'Ales, Nîmes ou Montpellier, obligent les familles à utiliser les services périscolaires mis en place.

Carte d'identité :

La structure est un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP). Il se compose de trois écoles (quatre classes), une cantine scolaire et un accueil périscolaire :

- École maternelle Saint Théodorit
- École primaire Canaules partagée en deux classes (GS CP et CE1 CE2)
- École primaire Savignargues (CM1 CM2)

Le transport scolaire reste un élément essentiel pour le fonctionnement du syndicat car sans lui les enfants ne pourraient pas se rendre à l'école ou à la cantine.

Le SIRP se compose de 12 membres, 6 titulaires, et 6 suppléants.
Son siège se situe 55 B route de Quissac 30260 Saint Théodorit.

Depuis 28 août 2020, la présidence est assurée par Mme Marie TOUREL, élue (1^{ère} adjointe) de Canaules et Argentières.

Une cantine a été créée en 2000, dans le hall de la salle polyvalente, il y avait 49 enfants à cette époque.

L'évolution de la population et l'éloignement de leurs habitations par rapport à leurs lieux de travail ont imposé au conseil syndical la nécessité de créer l'accueil périscolaire en 2003.

Après trois ans de demande de subvention, le syndicat mettait enfin en service ses nouveaux locaux en 2004 pour gagner de l'autonomie par rapport à son extension.

Cantine et accueil périscolaire



Statut :

Le SIRP est un établissement public.

Il a pour objet de prendre en charge les différents services d'intérêts communs que les communes lui ont confiés.

1. Le ramassage scolaire en vue de favoriser un regroupement pédagogique entre les écoles situées sur le territoire des trois communes, matin, midi, après-midi et soir.
2. L'organisation et la gestion de la cantine.
3. L'organisation et la gestion d'un accueil périscolaire pour les enfants du RPI (regroupement pédagogique intercommunal), le matin le midi et le soir sauf le mercredi.
4. L'acquisition de toutes les fournitures scolaires.
5. L'acquisition du matériel d'enseignement budgétisé.
6. La prise en charge de l'achat et les réparations éventuelles du mobilier scolaire et périscolaire.
7. L'entretien ménager intérieur des classes de maternelle, ainsi les deux classes de l'école de Canaules, et la classe de Savignargues.
8. L'emploi du personnel nécessaire pour le bon fonctionnement des services.

La répartition des charges de fonctionnement et d'investissement (hors construction et cantine) incombant à chacune des trois communes est fixée au prorata du nombre d'élèves de chaque village à la date du 1^{er} novembre de chaque année pour le calcul des participations de l'année civile à venir.

Chaque municipalité conserve la prise en charge des frais de son école :

- ✓ Chauffage, électricité, eau,
- ✓ Entretien et réparations des bâtiments scolaires,
- ✓ Assurance des bâtiments,
- ✓ Impôts.

A la charge du S.I.R.P :

- ✓ Les différents services d'intérêts communs que les communes lui ont confiés.
- ✓ La prise en charge du nettoyage des 4 classes du RPI ainsi que les produits ménagers des trois écoles.
- ✓ Les frais de téléphone et d'internet sur les trois écoles du regroupement pédagogique Canaules – Savignargues – Saint Théodorit.
- ✓ La charge financière de l'ENT « environnement numérique de travail ».
- ✓ La coordination de la compétence scolaire et périscolaire.

Les recettes du Syndicat comprennent :

- ✓ La participation des communes adhérentes.
- ✓ La participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures au RPI.
- ✓ La participation des parents à la cantine scolaire.
- ✓ La participation des parents à l'accueil périscolaire.
- ✓ La participation aux frais de fonctionnement versé par la CAF « contrat enfance et jeunesse ».
- ✓ Toutes participations ou subventions auxquelles le SIRP peut prétendre.

Les enfants des trois communes sont inscrits dans le RPI, à partir de l'âge de trois ans.

Les familles s'inscrivent auprès de la mairie de leur commune. Celle-ci doit fournir un certificat de résidence nécessaire pour l'admission de l'enfant auprès de l'enseignant.

Les enfants de deux ans peuvent être admis si l'effectif de la classe maternelle le permet.

Les demandes d'inscription d'enfants venant de communes extérieures au RPI, seront examinées en réunion syndicale, au cas par cas.

Les membres du conseil syndical :

Canaules et Argentières

Mme Marie Tourel Titulaire
Mme Catherine Pravin Titulaire
Mme Maria Félines Suppléante
M Robert Cahu Suppléant

Savignargues

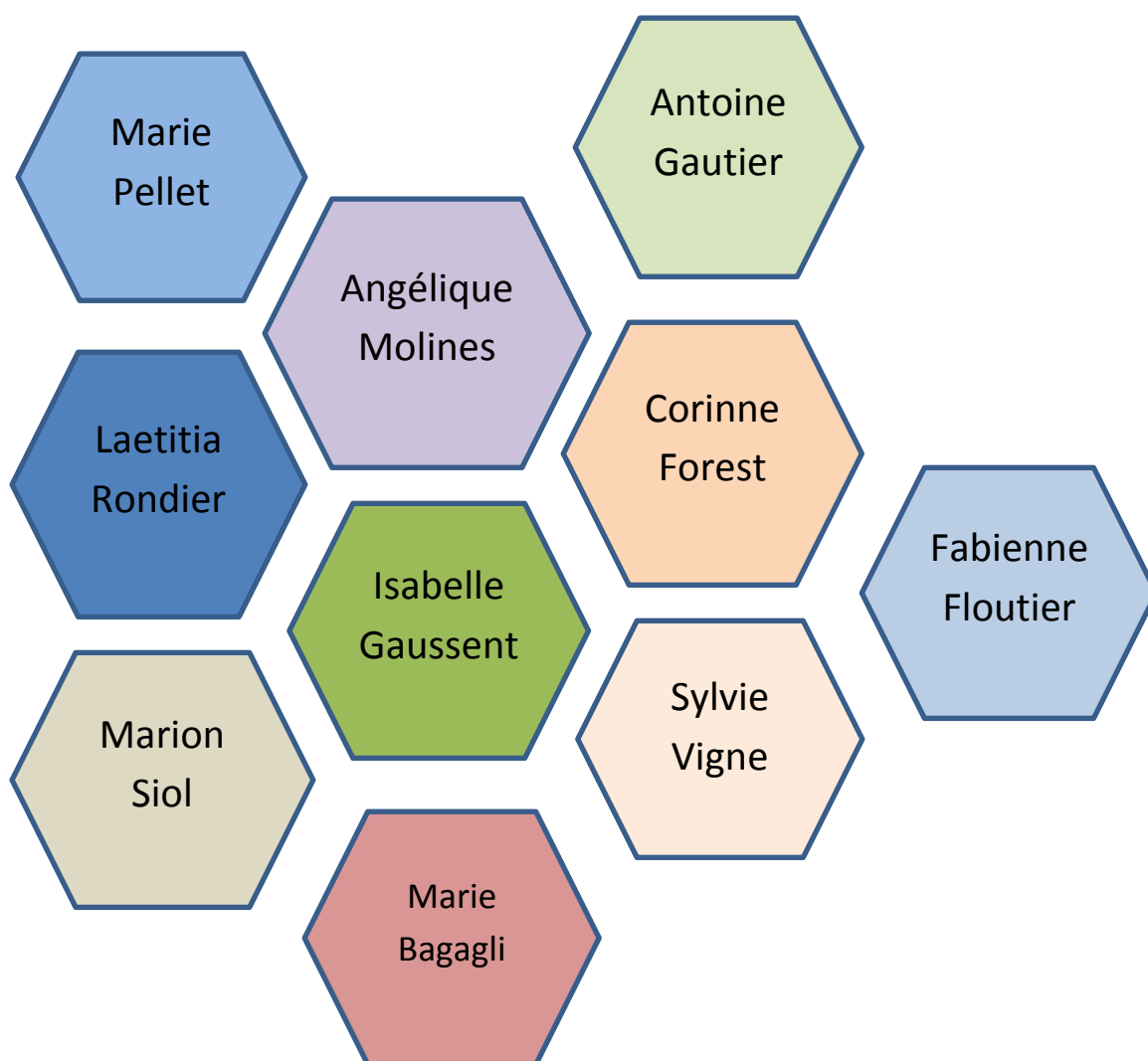
Mme Stéphanie Laurent Titulaire
M Claude Chardonnaud Titulaire
Mme Odile Fournier Suppléante
Mme Laurianne Rigaux Suppléante

Saint Théodorit

Mme Carole Lejeune Titulaire
M François Abrassart Titulaire
Mme Laurence Gueidan Suppléante
M Cyril Soulier Suppléant

Les salariés et intervenant :

Le SIRP emploie neuf salariées. Il a signé une convention de partenariat avec l'association 'Les Francas'. L'association est à l'initiative des missions d'organisation, de gestion pédagogique et administrative du centre de loisir éducatif périscolaire.



La variation annuelle du nombre d'élèves est une préoccupation importante du syndicat pour faire face à l'organisation (nombre de salariés, découpage des classes...)

Formation professionnelle :

Le personnel effectue régulièrement des formations prises en charge par le SIRP :

- Formation d'accompagnateur pour le transport scolaire.
- Formation hygiène alimentaire pour le personnel de la cantine.
- Formation secouriste du travail, pour tout le personnel.
- Formation BAFA (jeunes salariés).
- Formation gestes et postures pour tout le personnel.
- Formation informatique.
- Préparation de concours CAP petite enfance pour les contrats aidés (selon le projet du salarié)
- Validation des acquis et de l'expérience

Les usagers :

A la rentrée 2020, 89 enfants fréquentent le RPI.
Ils ont entre 2 ans et demi et 11 ans.

St Théodorit : maternelle = 21 enfants

École primaire de Canaules : GS.CP = 19 enfants / CE1.CE2 = 25 enfants

École primaire de Savignargues : CE2 CM1 CM2 = 24 enfants

A ce jour il n'y a pas d'enfant handicapé dans la structure, mais elle peut en accueillir selon le handicap, accompagné d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire).



Aptitudes et qualités spécifiques :

- Intégrer une équipe déjà en place.
- Technique d'animation de réunion et de groupe de travail.
- Expérience confirmée dans le domaine.
- Connaissance de la législation sociale et des dispositifs réglementaires en matière de petite enfance.
- Bonnes connaissances de l'enfant et de son développement, et des problématiques familiales.
- Connaissances du fonctionnement des dispositifs et structures petite enfance.
- Connaissance des institutions (PMI, DDCS , CAF, Éducation Nationale, ...), des collectivités territoriales et des réseaux sociaux.
- Maîtrise des outils de communication et d'information.
- Maîtrise de l'outil informatique pour la gestion des données et de l'administratif.
- Capacité à développer une stratégie et mettre en application son plan d'action.

Aptitudes et qualités générales :

- Autonomie dans l'organisation du travail.
- Esprit d'analyse et de synthèse, qualités rédactionnelles.
- Sens de l'initiative et force de proposition.
- Bonnes aptitudes relationnelles.
- Polyvalence et capacité d'adaptation.
- Goût pour l'animation, le travail en équipe et en réseau.

Activités / Tâches

- Planifier et organiser des temps d'activités

- Analyser les besoins et les caractéristiques des publics accueillis.
- Élaborer et mettre en œuvre des projets pédagogiques en concertation avec les élus, les enseignants et l'équipe d'animation.
- Prendre en compte les différences entre enfants.
- Mettre en place des objectifs en équipe.

- Animer des projets d'activités de loisirs

- Proposer et encadrer des activités de loisirs adaptés aux jeunes enfants.
- Faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines.
- Bâtir des séances et supports d'animation.
- Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe.
- Repérer les enfants en difficulté et alerter.
- Gérer les conflits entre les enfants.
- Animer des temps de réunion.

- Appliquer et contrôler les règles de sécurité

- Vérifier l'application des règles de sécurité.
- Participer à l'aménagement et au maintien de l'hygiène et de la sécurité des locaux et des équipements.
- Effectuer une vigilance sanitaire – comportement, soins.
- Respecter et ranger le matériel.

- Assurer le dialogue et l'accueil des familles ainsi que la partie administrative.

- Accueillir et renseigner les parents sur le mode d'accueil.
- Assurer la transmission d'informations aux familles.
- Dialoguer avec les parents et les enfants.
- Gérer les inscriptions et le paiement des temps d'accueil.

- Contribuer à l'évaluation des projets d'activités

- Analyser les effets et les impacts des projets au regard des objectifs pédagogiques définis en amont.
- Rendre compte de son activité.
- Exploiter les résultats de l'évaluation pour les projets futurs.
- Participer aux réunions de préparation et aux divers bilans.
- Mettre en place des bilans avec les enfants et l'équipe d'animation pour évaluer les projets.

- Contribuer à l'animation de l'accueil périscolaire.

- Gérer la commande des repas.
- Aider à la prise des repas.
- Proposer des activités adaptées et assurer l'accueil des enfants en périscolaire (3/11 ans).
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisir dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) validé par le SIRP et les services de l'Etat.
- Assurer une fonction de veille informative : textes réglementaires, évolution des métiers, politique de la CAF, politique gouvernementale de la famille, évolution des familles et de leurs besoins.

STRUCTURES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE

Saint Théodorit



Cantine et accueil périscolaire



École



École de Canaules et Argentières



École de Savignargues

